

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2008 A 20H30 EN MAIRIE</p>
--

Le Conseil Municipal se réunit en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Rémi REGNAULT.

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 19 JUILLET 2008.

Présents : Mme Raymonde DUJARDIN, MM. Gérard LESAGE, Yves TURPIN, Jean-Pierre PAINGT, Damien MOULIN, M. Dominique SIVERT, Mme Rachel SAINT-CLAIR, MM. Alain DEPEZEVILLE, Jean-Pierre FAGNEN, MM. Jean-Pierre HERVIEU, Daniel LOQUET.

Absents: M. Jacques ROUSSEL (excusé), Mme Sylvie D'HEROUVILLE (excusée), M. Gatien ROHEE.

Secrétaire de séance : M. Dominique SIVERT.

Le procès verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est approuvé.

Ordre du jour :

- Attribution logements,
- Devis Bodet (installation tableau électrique cloches),
- Nomination d'un correspondant sécurité routière,
- Compte-rendu visite école et résultat de la discussion avec la présidence de la CCRD,
- Questions diverses.

I) Attribution logements.

I.1) Attribution du logement communal situé au 919 Le Bourg (au dessus de l'école).

Monsieur la Maire donne la parole à MME Raymonde DUJARDIN qui précise que le logement situé au 919A Le Bourg et occupé actuellement par M. David CROCQUEVIEILLE sera libéré au plus tard le 8 octobre 2008 (date de fin de préavis).

MME Raymonde DUJARDIN rappelle qu'il s'agit d'un logement de type F3 avec 2 chambres dont le loyer s'élève à 280 € par mois et les frais de chauffage à 45 € par mois.

MME Raymonde DUJARDIN indique que 3 dossiers de demande de location de ce logement ont été déposés en mairie de Tribehou. Ces dossiers concernent 3 personnes vivant seules, à savoir : MM. Anthony MARTIN, Sébastien TURPIN et Mme Anne-Marie LEBARBENCHON.

MME Raymonde DUJARDIN précise que Maître Hennegrave Pierre-Antoine, huissier de justice à Carentan a attesté pour ces trois personnes d'un montant de revenus suffisants par rapport au montant du bail.

Suite à l'interrogation des membres du Conseil Municipal, Monsieur le MAIRE précise qu'il n'existe pas de délibération relative à la définition de critères d'attribution des logements communaux. M. Jean-Pierre HERVIEU juge opportun de définir pour les attributions futures de tels critères dont celui de l'ancienneté du dépôt des demandes.

MME Raymonde DUJARDIN précise en la matière que la demande de Mme Anne-marie LEBARBENCHON est la plus ancienne.

Monsieur Le MAIRE propose à chaque conseiller de désigner, par vote à bulletin secret la personne de son choix et d'attribuer le logement à la personne ayant obtenue la majorité des voix.

Bulletins dans l'urne: 12	Blancs : 0	Suffrages exprimés : 12
---------------------------	------------	-------------------------

Ont obtenu :

Mme Anne-marie LEBARBENCHON : 6 voix,

M. Anthony MARTIN : 5 voix,

M. Sébastien TURPIN : 1 voix.

Le Conseil Municipal décide ainsi d'attribuer le logement à Mme Anne-marie LEBARBENCHON.

M. Jean-Pierre HERVIEU propose, qu'en cas de désistement de Mme Anne-marie LEBARBENCHON, le logement soit attribué à M. Anthony MARTIN ou, en cas également de désistement de sa part, à M. Sébastien TURPIN dans le respect de l'ordre établi à l'issue du vote.

Enfin, Monsieur le Maire indique la nécessité de recalculer pour les 4 logements situés au dessus de l'école le montant des frais de chauffage. Il précise que les travaux d'extension de l'école ont participé à la modification de la répartition des volumes chauffés pour l'école d'une part et pour les logements d'autre part (l'ensemble étant alimenté par une unique chaudière au fuel communale).

Après discussion, M. Gérard LESAGE est chargé de faire une proposition de recalcul des coûts de chauffage.

I.2) Avis d'attribution du logement situé au 803 Hôtel Fontaine.

MME Raymonde DUJARDIN précise que le logement situé au 803 Hôtel Fontaine et occupé actuellement par M. Marc VIGNET sera libéré au plus tard le 30 septembre 2008 (date de fin de préavis).

MME Raymonde DUJARDIN rappelle qu'il s'agit d'un logement de type F4 avec garage dont le loyer s'élève à 360,87 € par mois et les charges à 1,97 € par mois.

MME Raymonde DUJARDIN précise que ce logement est la propriété de l'Office Public Départemental HLM de la Manche (Manche Habitat). A ce titre, les prérogatives de la commune se limitent à la proposition à Manche Habitat d'une liste de personnes désireuses de louer le logement

MME Raymonde DUJARDIN indique que 3 dossiers de demande de location de ce logement ont été déposés en mairie de Tribehou.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'inscrire sur la liste les 3 personnes ayant déposé un dossier et d'ajouter MM. Sébastien TURPIN et Sébastien TURPIN.

II) **Devis Bodet.**

Monsieur le Maire fait savoir que le système de sonnerie automatique des cloches de l'église est hors service. Il précise en outre que cette panne est survenue lors de la visite annuelle de la société Bodet en charge de la maintenance du dispositif. Le matériel en défaut est la centrale de commande permettant la programmation des offices, de l'angélus et des sonneries des heures.

Compte-tenu de la vétusté de ce matériel, Monsieur Le Maire propose d'investir dans l'acquisition d'un nouveau boîtier au lieu de faire réparer le boîtier existant et soumet au Conseil Municipal un devis relatif à la fourniture et l'installation d'un nouveau boîtier établi par la société Bodet et pour un montant de 2192,27 € TTC.

MM. Jean-Pierre HERVIEU et Dominique SIVERT s'interrogent sur l'existence d'autres sociétés qui seraient à même de proposer la même prestation et demandent à Monsieur le Maire de préciser la teneur du contrat d'entretien signé avec la société Bodet. Monsieur le Maire indique que ce contrat est très ancien et reconduit tacitement tous les ans. M. Dominique SIVERT indique que les clauses de reconduction tacite des contrats de ce type sont devenues illégales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer par vote à bulletin secret sur l'acceptation du devis établi par la société Bodet.

Bulletins dans l'urne:	Blancs :	Suffrages exprimés :	Majorité absolue :	Oui :	Non :
12	0	12	7	8	4

Le Conseil Municipal accepte donc, à la majorité absolue, le devis de la société Bodet d'un montant de 2192,27 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal demande également à Monsieur le Maire de mettre fin au contrat de maintenance en cours devenu illégal et de prévoir une nouvelle consultation visant à faire bénéficier la commune d'un nouveau contrat.

III) **Nomination d'un correspondant sécurité routière.**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un correspondant pour la sécurité routière doit être désigné parmi les membres du Conseil Municipal. Celui-ci, correspondant privilégié des services de l'État doit veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la commune.

Monsieur le Maire se porte lui-même volontaire et demande aux élus candidats de se faire connaître. Aucun autre volontaire ne se manifeste et le Conseil Municipal désigne donc à l'unanimité et à main levée Monsieur Rémi REGNAULT correspondant sécurité routière.

IV) **Compte-rendu visite école et résultat de la discussion avec la présidence de la C.C.R.D.**

Monsieur le Maire rend compte de la visite de l'école par M. Bernard FESTOC, Mme Nicole GODARD et M. Lucien BOEM (respectivement Président de la CCRD, Vice-Présidente de la CCRD chargée des affaires sociales et Conseiller Général du canton).

Ces personnalités ont été accueillies par MM. Rémi REGNAULT, Gérard LESAGE, Damien MOULIN, Dominique SIVERT et Jean-Pierre HERVIEU.

Monsieur Le Maire a fait savoir aux personnes présentes lors de la visite qu'il souhaitait développer l'accueil de la petite enfance (en dehors de la prise en charge des enfants sur le temps scolaire) et a réexpliqué l'idée avec ses conseillers municipaux de développer sur la commune la garde des enfants en bas âge. Il a évoqué notamment la possibilité de créer à Tribehou une mini-crèche à l'aide d'un financement de la CCRD.

M. Bernard FESTOC et Mme Nicole GODARD ont semblé opposés à cette idée de mini-crèche en faisant état du projet de construction à Saint-Jean de Daye d'un pôle regroupant une garderie, un centre de loisirs et un relais assistantes maternelles.

M. Damien MOULIN considère qu'il n'a pas obtenu, lors de la visite de l'école, suffisamment de précisions de la part de la présidence de la CCRD quant aux compétences précises exercées par celle-ci.

M. Dominique SIVERT souligne qu'il incombe aux élus de la commune délégués à la CCRD d'apporter aux élus de Tribehou le niveau d'information souhaité.

V) Questions diverses.

V.1) Aires bitumées du bourg.

M. Daniel LOQUET considère que les aires bitumées du bourg (en particulier les caniveaux) sont sales et demande à Monsieur le Maire de les faire nettoyer. Monsieur Le Maire précise qu'il confiera le travail à M. Gilbert LECONTE.

V.2) Entretien des fossés communaux.

M. Yves TURPIN présente au Conseil Municipal le devis de deux sociétés spécialisées dans le curage et l'entretien des fossés.

- l'un est établi par l'entreprise ALAIN JEAN qui propose un service de location et de conduite de pelle pour un montant de 60 € de l'heure,

- l'autre est établi par l'entreprise LAISNEY qui propose le même service pour un montant de 75 €.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société ALAIN JEAN mais sans toutefois retenir le service supplémentaire de transport de la terre extraite des fossés.

M. Daniel LOQUET souhaite que la terre extraite ne soit pas laissée en tas en bordure des chemins.

V.3) Travaux de raccordement EDF.

M. Gérard LESAGE s'indigne des dégâts occasionnés lors des travaux de raccordement EDF sur des parcelles bâties qui conduisent les entreprises de travaux publics à réaliser des tranchées sur les routes neuves de la commune. Il interroge Monsieur le Maire sur l'opportunité de faire réaliser par les entreprises les traversées en taupe (perçement de conduits sous les chaussées). M. Jean-Pierre HERVIEU précise qu'il appartient au Maire de se prononcer sur cette mesure lorsqu'il vise la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) déposée en mairie par les entreprises.

V.4) Téléphone à l'école de Tribehou.

Compte-tenu de l'état d'avancement des travaux de l'école, M. Jean-Pierre HERVIEU va effectuer avec Mme Chantal HERVIEU les démarches de création de tête et d'installation de ligne téléphonique auprès d'ORANGE.

V.5) Assainissement des rejets de la laiterie.

Suite à l'interrogation de M. Damien MOULIN quant à l'avancée du projet, Monsieur Le Maire précise à l'assemblée que le nom du cabinet chargé de réaliser l'étude va lui être communiqué et qu'il en fera part lors de la réunion du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée vers 23 h 20.